

Information à destination des Maires

Le tri des biodéchets devient obligatoire...Passons au compostage !

À partir du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets se généralise et concerne tous les particuliers et professionnels.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du droit européen et de la loi anti-gaspillage de 2020 (loi AGEC).

Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de son plan prévention des déchets ménagers qui vise à réduire la production de déchets, accompagne les communes et les habitants du territoire dans cette évolution.

En effet, 30% des ordures ménagères sont des déchets compostables et peuvent être sortis de la poubelle grise.

Qu'appelle-t-on les « biodéchets » ?

On distingue :

- Les déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
> Ces déchets sont à déposer prioritairement en déchèterie ou dans le bac à déchets verts.
- Les déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.
> Pour ces déchets, Troyes Champagne Métropole a retenu la solution du compostage, individuel ou collectif.

Comment composter mes déchets alimentaires ?

- **Cas d'une maison avec espace extérieur privatif** tel qu'une cour ou un jardin (excluant les espaces communs d'une copropriété/résidence) ?
> Il sera possible de réserver, à partir du 1^{er} janvier 2024, un composteur en ligne sur <https://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/gerer-mes-dechets/compostage>. Celui-ci sera mis à disposition gracieusement (comme l'est aujourd'hui le bac), en contrepartie du suivi d'une formation aux bonnes pratiques.
- **Cas d'un immeuble** ? Des composteurs collectifs sont en cours de déploiement par Troyes Champagne Métropole pour mailler le territoire.
> Les Maires peuvent se rapprocher du service prévention et gestion des déchets à l'adresse collectedechets@troyes-cm.fr pour savoir si une installation à proximité est programmée.
> Des visites de sites de compostage collectifs peuvent être organisées sur demande.

Troyes Champagne Métropole continuera d'organiser régulièrement des formations au compostage (ateliers d'une heure maximum) sur le territoire. Un appel à candidature est lancé pour coorganiser ces ateliers dans vos communes.

L'info en +

Retrouvez le guide complet du compostage sur <https://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/gerer-mes-dechets/compostage>

Plus d'éléments de communication seront disponibles mercredi prochain.

